

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Demande de dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction et/ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, de spécimens d'espèces animales et d'enlèvement d'espèces végétales protégées dans le cadre du projet de RN2/Déviations de Vauciennes sur les communes de Vez et de Vauciennes dans l'Oise et de Largny-sur-Automne et Coyolles dans l'Aisne

En application du principe de participation du public défini à l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, les dossiers déposés et la présente note sont mis à disposition sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/Autres>

Le public pourra envoyer ses observations durant une période de 21 jours, soit du **29 mars au 19 avril 2024 inclus**, par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Dérogation espèces protégées
50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **19 avril 2024**.

LAON, le **27 MARS 2024**

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Vincent ROYER